



CHARTRE D'ÉTHIQUE

➤ Mission, Vision et Valeurs

La Fondation Recherche Alzheimer a été créée en 2004, par deux médecins français, le Docteur Olivier de Ladoucette, psychiatre et gériatre et le Professeur Bruno Dubois, neurologue spécialisé sur la maladie d'Alzheimer.

La Fondation Recherche Alzheimer a pour vocation de donner un nouvel élan à la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées en concentrant principalement son action sur la recherche clinique pour améliorer la prévention, le diagnostic et ouvrir la voie à des traitements efficaces.

Son action a été reconnue d'utilité publique en 2016 par l'Etat.

Notre mission

- Financer des projets de recherche, principalement clinique, qui associent innovation et excellence scientifique, menés par des chercheurs français et européens, afin d'accélérer les découvertes.
- Mobiliser et fédérer des spécialistes dans plusieurs disciplines et impliquer les patients dans les protocoles de recherche.
- Informer le grand public sur les avancées de la recherche et les dernières données thérapeutiques.

Notre vision

Avec la mobilisation de tous, notre génération peut mettre Alzheimer KO !

La recherche scientifique a permis d'identifier les lésions responsables de la maladie et de comprendre la manière dont elles évoluent. L'enjeu mondial est désormais de disposer de diagnostics fiables et de mettre au point des traitements efficaces. Seule la recherche permettra d'atteindre rapidement cet objectif.

Notre conviction est que la mobilisation de tous les acteurs de la société : pouvoirs publics, chercheurs, associations, particuliers et patients, permettra de vaincre la maladie. D'ici 10 ans il serait possible d'obtenir des résultats significatifs pour stopper la maladie.

Nos valeurs

La Fondation Recherche Alzheimer s'appuie sur les valeurs d'humanisme dans l'approche de la recherche, d'innovation, d'excellence scientifique et d'audace.



➤ Les relations avec les parties prenantes de la Fondation Recherche Alzheimer

Donateurs

La Fondation Recherche Alzheimer garantit aux donateurs une action structurée autour d'appels à projets de recherche annuel publié notamment sur son site Internet. Chaque don réalisé doit contribuer au soutien des projets les plus prometteurs, et en adéquation avec les objectifs de la Fondation.

La Fondation Recherche Alzheimer s'engage par ailleurs auprès des donateurs à respecter leurs volontés, et à traiter les demandes de legs avec confidentialité et professionnalisme. En outre, la Fondation Recherche Alzheimer s'engage à respecter les dispositions réglementaires et législatives en vigueur et applicables en matière de dons et legs, et de protection des données personnelles des donateurs.

Partenaires

Les partenaires engagés auprès de la Fondation Recherche Alzheimer contribuent à faire avancer la recherche par leurs dons financiers et/ou en nature, mais également par la mise à disposition de leurs temps et de leurs compétences.

Une convention partenariale est systématiquement conclue entre la Fondation et le partenaire afin d'encadrer les droits et devoirs de chacun d'entre eux ; les conventions partenariales ciblent des projets ou des actions précises, et sont distinctes des dons. La Fondation Recherche Alzheimer informe chaque année ses partenaires par l'envoi d'un état des lieux de la recherche soutenue ainsi, qu'un moral et un rapport financier.

Administrateurs

Le rôle et les missions des administrateurs de la Fondation Recherche Alzheimer sont définis dans les statuts, et dans le règlement intérieur statutaire complétant et précisant les modalités d'application de ces derniers.

La mission des administrateurs consiste à élaborer de concert avec le comité de direction et l'équipe de la Fondation, la stratégie de développement de la Fondation, au service du développement et d'un soutien sans cesse renforcé auprès de la recherche.

L'équipe opérationnelle de la Fondation Recherche Alzheimer s'engage auprès de ses administrateurs à agir en toute transparence et en toute équité, dans le respect des règles arrêtées dans les statuts et le règlement intérieur et à mettre en œuvre le plan opérationnel, déclinaison de la stratégie décidée.

Bénévoles

Depuis 2017, la Fondation Recherche Alzheimer développe un réseau de bénévoles au niveau national qui la soutiennent dans ses actions, son développement et la réalisation de ses missions.

Chaque bénévole qui intègre le réseau signe une convention de bénévolat et se voit remettre une charte du bénévolat qui lui rappelle ses droits, ses devoirs et sa place au sein de la Fondation. Une réunion d'intégration est par ailleurs proposée aux bénévoles, ainsi qu'un ensemble de formations sur



différentes thématiques utiles à la réalisation de leurs missions et à leur épanouissement dans leur engagement.

Salariés

La Fondation Recherche Alzheimer s'engage à informer de façon claire et transparente les salariés sur ses actions et ses objectifs, et sur les missions de chacun d'entre eux. Elle s'engage également à les former, les accompagner dans la réalisation de leurs missions et à s'assurer de leur intégration et leur épanouissement professionnel.

Tout salarié qui rejoint l'équipe de la Fondation se voit remettre un règlement intérieur disciplinaire, une charte informatique et une charte de confidentialité, ainsi que la présente charte éthique. La Fondation attend de chacun d'entre eux que leurs missions soient réalisées dans le respect des documents précités et des autres membres de l'équipe, avec intégrité, transparence et rigueur.

Chercheurs bénéficiaires d'un financement

La Fondation Recherche Alzheimer garantit aux chercheurs désireux d'obtenir un financement que les projets désignés comme bénéficiaires sont choisis parmi ceux présentés lors de l'appel à projet annuel. Chaque projet est étudié par le comité scientifique de la Fondation, composé de chercheurs européens émérites, qui choisit collégialement les projets les plus en adéquation avec l'objet de la Fondation.

Les chercheurs financièrement soutenus par la Fondation Recherche Alzheimer signent une convention de financement qui définit les droits et devoirs de chaque partie. Une charte éthique spécifique aux chercheurs soutenus leur est également remise afin d'assurer que ces derniers respectent les principes et valeurs de la Fondation dans la réalisation de leur projet.